PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE

Tél. : 080/29.28.27

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5 6690 VIELSALM

ANNEXE X
(A.G.W. du 04 juillet 2002)

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande introduite par la Monsieur Benoit Hozay pour la régularisation d'une exploitation, le forage d'un puit et la construction d'un silo couloir à Ottré 43 6690 Vielsalm sur les biens cadastrés Vielsalm 2ème Division Section C n°1179b, 1179c, 1190h, 1926a et Gouvy 5ème Division Section A n°565a et 578n.

Le dossier peut être consulté aux administrations communales à partir du 4 mars jusqu'au 18 mars 2024.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à:
Le 28 février 2024	Le 4 mars 2024	Administration communale de Vielsalm Le 18 mars 2024 à 11 h	Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 6690 VIELSALM
Le 28 février 2024	Le 4 mars 2024	Administration communale de Gouvy Le 18 mars 2024 à 11 h	Administration communale de Vielsalm, Bovigny 59 6671 GOUVY

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Vielsalm : le dossier peut être consulté pendant les heures de service et le samedi 16 mars 2024 sur rendez-vous à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance. Personne de contact: Annick Dethier – 080/29.28.13 – annick.dethier@vielsalm.be
Gouvy : le dossier peut être consulté pendant les heures de service, ainsi que les après-midis ou le samedi uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance. Personne de contact : Elora BOULANGER – 080/29.29.36 – urbanisme@gouvy.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.
Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès du Service communal de l'environnement.
Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur (Les Lavandières du Bonalfa-M. Zitella 080/785022) ;
- du Service communal de l'environnement de Vielsalm (080/292813) ;
- du Service communal de l'urbanisme de Gouvy (080/292936 – urbanisme@gouvy.be) ;
- du Fonctionnaire technique - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) – Département des Permis et des Autorisations – Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/715300).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande soumise à enquête publique est le Fonctionnaire-technique.

A Vielsalm, le 28 février 2024.

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY

ADMINISTRATION COMMUNALE de VIELSALM Luxembourg

Pour le Collège,

Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE